

Séance du 6 novembre 2015

Président : M. Xavier ODO

Date de convocation :  
28 octobre 2015

Secrétaires : Mme - M. : Marie MARTINEZ, Laurent SERVONNET.

Date d'affichage :  
29 octobre 2015

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Magali LANGLOIS, Maxime MONTET, Marie MARTINEZ, Frédéric SERRA, Najoua AYACHE, Guillaume MOULIN, Isabelle GAUTELIER, Bernard CHIPIER, Robert FALLETTI, Marie-Claude MASSON, Bruno ZIEGLER, Sylvie ARTICO, Marcel VAGANAY, Georges BURTIN, Irène DARRE, Marie Line JULLIEN, Arnaud TREDEZ, Gaëlle BLAISON-GHEYSSENS, Christian GOUBERT, Laurent SERVONNET, José PIERROT, Catherine VERZIER, Pia BOIZET, Hervé NOUZET, Roger FRET

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 26

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Alain LE ROI à Robert FALLETTI, Florence MARINIER à Maxime MONTET, Martine NAZARET à Magali LANGLOIS

Pour extrait conforme,  
le Maire,

Absent(s) : Mmes – MM. :

**ETUDES OU STAGES À L'ÉTRANGER - ATTRIBUTION DE BOURSES MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°15-046 DU 29 AVRIL 2015**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité des chances, le conseil municipal a approuvé par délibération du 29 avril 2015 n°15-046 un dispositif d'aide pour les étudiants grignerots effectuant un stage ou des études à l'étranger.

Cette bourse, d'un montant de 200 euros, est conditionnée par un certain nombre de critères s'avérant trop restrictifs. Il est donc proposé au conseil municipal de supprimer le critère suivant : « ne pas bénéficier de financements alloués par l'État dans le cadre des programmes européens d'échanges universitaires (exemples : Socrates ou Erasmus, ...) » afin de permettre aux étudiants grignerots de bénéficier de cette bourse.

Les bourses municipales seront allouées selon les critères d'attribution ci-dessous :

- être étudiant grignerot âgé de moins de 26 ans au 31 décembre suivant la rentrée,
- poursuivre des études supérieures à l'étranger (après le baccalauréat),
- être domicilié fiscalement (impôt sur le revenu) à Grigny, ou à la charge des parents domiciliés fiscalement à Grigny,

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE** de modifier la délibération n°15-046 du 25 avril 2015 ;

**APPROUVE** l'attribution de bourses municipales pour des stages ou études à l'étranger aux étudiants grignerots qui en feront la demande ;

**APPROUVE** les critères d'attribution de ces bourses tels qu'énumérés ci-dessus ;

AR PREFECTURE

069-216900969-20151106-DEL\_15\_107-DE  
Regu le 10/11/2015

**DIT** que cette somme est inscrite aux budgets des années 2015 et suivantes,  
chapitre 67, article 6714.

**ADOpte CES PROPOSITIONS À LA MAJORITÉ**  
( 28 pour, 0 contre et 1 abstention)

AR PREFECTURE

069-216900969-20151106-DEL\_15\_107-DE  
Reçu le 10/11/2015